# Rectorat

**Inspection Pédagogique Régionale**

# Dossier suivi par :

Nathalie PARAIN

# Tél. 03 22 82.39.70

# Mél : Nathalie.parain@ac-amiens.fr

# 20, boulevard

# d’Alsace-Lorraine

**80063 Amiens cedex 9**

**Horaires d’accueil du public :**

**8h00 à 18h00,**

**du lundi au vendredi**

**Horaires d'accueil téléphonique :**

**8h00 à 17h30**

**du lundi au vendredi**

 Amiens, le 17 septembre 2018

Madame Nathalie PARAIN

Inspectrice d’Académie

Inspectrice pédagogique régionale

Langues vivantes

 Spécialité Allemand

à

Mmes et MM. les professeurs d’allemand

S/C des chefs d’établissement

Objet : **Rectificatif** – Epreuves écrites- Organisation de la Certification en allemand- Session 2019 - Pré - inscription des candidats

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l’organisation des épreuves de la certification pour l’année 2019 à l’intention des élèves germanistes volontaires de Troisième et de Seconde générale, technologique et professionnelles des établissements publics ou privés sous contrat.

**Principes généraux :**

La certification de niveau B1 comporte quatre épreuves qui se déroulent sans exception dans l’établissement du candidat, conformément aux textes en vigueur.

Les épreuves orales requièrent la présence de deux professeurs habilités. Les épreuves écrites regroupent sur une même demie journée les évaluations portant sur la compréhension de l’oral, de l’écrit et l’expression écrite. **Les dates de passation font** **l’objet d’une communication au bulletin officiel**.

Les épreuves sont **toutes corrélées au niveau B1** du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues**, avec une sortie A2 possible selon le nombre de points scores obtenus par activité langagière.**

NOTA BENE :

*Les attendus des programmes de fin de cycle 4 fixent pour les élèves inscrits en LV2 le niveau A2 dans au moins deux activités langagières. De par son esprit et ses modalités de fonctionnement, la certification autorise par conséquent la participation de tous les candidats volontaires susceptibles d’atteindre au moins le niveau A2 dans l’une ou plusieurs activités langagières. Le dispositif de la certification s’inscrit dans la logique de construction des compétences au cœur des progressions mises en œuvre dans la classe et prenant en considération la diversité des profils linguistiques des élèves.* ***En ce sens les épreuves de la certification en allemand représentent un levier fort en vue de la mise en œuvre des objectifs du projet académique 2018-2021.***

**Formation des professeurs :**

***Nouveaux entrants dans le dispositif*** : Les professeurs entrant dans le dispositif **doivent impérativement suivre la formation académique**.

**Cette formation est obligatoire** pour les enseignants n’ayant jamais fait passer la Certification. Le parcours de formation se terminera par une journée en présentiel le **mercredi 05 décembre 2018.** Les professeurs concernés reporteront leur candidature sur le document destiné à cet effet.

***Parcours confirmé*** : Cette formation complémentaire expérimentée en 2016 est reconduite pour la prochaine session. Le parcours sera destiné à un public principalement désigné. Toutefois, il est désormais ouvert aux professeurs intéressés. Cette formation nationale vise à approfondir la réflexion didactique, et à favoriser la cohérence entre construction des compétences dans le cadre du cours et la certification. Le présentiel de fin de parcours est prévu pour **le mercredi 09 janvier 2019.**

**J’attire votre attention sur le fait que les deux parcours relèvent de la formation hybride.** Il vous appartient par conséquent de veiller à ce que les étapes préalables à la journée en présentiel soient réalisées. Une consultation régulière de la boite mail académique est également nécessaire.

**Calendrier et organisation des épreuves :**

Conformément à la réglementation en vigueur (Bulletin officiel n° 31 au 30 août 2018), le calendrier des épreuves est défini comme suit :

Epreuves orales : Celles-ci pourront se dérouler entre **le 24 février et le 29 mars 2019**.

Elles requièrent la présence de **deux professeurs formés**. Des binômes interrogateur- évaluateur devront donc être constitués en amont des épreuves. Vous pourrez pour cela solliciter un/e collègue d’un établissement voisin. Les élèves sont interrogés par leur professeur, et évalués par le second examinateur.

J’attire votre attention sur le fait que dans la cadre de la coopération **binationale des représentants de la ZFA pourront assister aux déroulements des épreuves.** Je vous remercie de veiller tout particulièrement à ce que les modalités d’organisation des épreuves écrites et orales soient en conformité avec les préconisations de la KMK.

**Nota bene** : *Les établissements devront impérativement transmettre toutes les informations relatives à l’organisation des oraux* ***pour le 09 janvier 2019,*** *dernier délai à l’adresse suivante nathalie.parain@ac-amiens.fr en indiquant les éléments suivants :*

*Nom des interrogateurs et évaluateurs :*

*Dates, lieux et horaires des épreuves :*

*Nombre de candidats par demi-journée :*

Les épreuves écrites (LV, HV, SK) auront lieu **le JEUDI 14 mars 2019 de 9h à 12h**

Durée 160 minutes + 2 pauses

***Correction des épreuves écrites* :**

Celles-ci auront lieu début avril 2019.

Pour rappel :

* Tout professeur présentant des candidats est susceptible d’être convié à l’une ou l’autre de ces journées.
* La correction des épreuves écrités ( CO, CE et EE) est organisée en chapelle. Les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs élèves.
* Les copies devront être transmises par les établissements, selon les modalités définies par la DEC.

**Modalités d’inscription de la session 2019 :**

***Estimation du nombre de candidats.***

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir estimer de manière réaliste le nombre de candidats que vous pourriez présenter, et de me retourner **le formulaire du présent courrier complété au plus tard pour le 17 octobre 2018**, sous format Word, avec pour objet « certification 2019 » à l’adresse suivante : nathalie.parain@ac-amiens.fr.

Il vous **appartient de vous assurer avant la remontée des estimations que les élèves engagés dans ce dispositif pourront mener ce projet jusqu’à son terme.**

***Finalisation des inscriptions sur la plateforme nationale***

Un courrier adressé par la DEC précisant l’ensemble des procédures à suivre pour valider les inscriptions sera envoyé aux établissements. Ce courrier, comportera le listing des établissements engagés, ainsi que le nombre de places correspondant aux remontées transmises. La procédure d’inscription des élèves en situation de handicap sera également explicitée. Je vous remercie de bien vouloir respecter dans les délais impartis le respect des procédures.

**Ressources :**

Vous trouverez des exemples de supports utilisables à des fins d’information et/ou d’entraînement sur le site *Zentralstelle für das Auslandsschulwesen* (ZfA) : www.auslandsschulwesen.de (rubrique *Auslandsschularbeit/ DSD / Modellsätze*).

J’attire votre attention sur le fait que les sujets des épreuves des années passées sont en revanche strictement confidentiels et qu’ils ne doivent en aucun cas être communiqués aux futurs candidats. Ces supports sont de fait toujours en vigueur.

Notez bien que la participation à la Certification suppose l’acceptation pleine et entière des modalités de passation et des critères d’évaluation fixés par notre partenaire, la KMK (*Kultusminister-Konferenz*). **A ce sujet, la prise de connaissance et l’appropriation de** nouvelles grilles sont indispensables. Ces documents sont joints chaque année aux sujets que les services de la DEC transmettent.

Je vous remercie de votre engagement et de votre participation à ce dispositif au rôle prépondérant dans le parcours de nos élèves.

 Nathalie PARAIN

 IA-IPR Langues vivantes.

 Spécialité Allemand

**ESTIMATION DES ELEVES PARTICIPANT A LA CERTIFICATION**

 **SESSION 2019**

Merci de renseigner le document sous format word et

 de le transmettre au plus tard pour **le17 OCTOBRE 2018**

 à

 **Nathalie.parain@ac-amiens.fr**

|  |  |
| --- | --- |
| **COLLEGE** |  |
| **LYCEE** |  |
| **ADRESSE** |  |
| **DEPARTEMENT** |  |
| **NOMBRE D’ELEVES PRESENTES** |  |
| **CLASSE(S)** |  |
| **NOM DES PROFESSEURS ENGAGES DANS LE DISPOSITIF** |  |
| **Année et lieu de formation des** **Professeurs engagés****DSD1** |  |
| **Année et lieu de formation des** **Professeurs engagés****DSD1** |  |
|  **PROJET DE MOBILITE PREVU** | Du……. au……………2019 |